



## Obligation alimentaire ascendants

-----  
Par Eglantine12

Ma mère devrait bientôt rentrer en maison de retraite à cause d'une maladie de la mémoire, ne pouvant plus vivre chez elle avec mon père. Mes parents ne possèdent aucun bien immobilier et pas d'épargne, juste leurs pensions de retraite pour vivre. Celles-ci ne suffiront évidemment pas à financer la structure d'accueil de ma mère. J'ai bien compris que je serai mise à contribution dans la mesure de mes moyens financiers. Mais ce que je crains, c'est que mes enfants encore mineurs soient eux aussi mis à contribution par le biais de leur épargne (leur père et moi leur avons mis pas mal d'argent de côté depuis leur naissance). Ma question : est-il possible d'aller puiser sur l'épargne des petits-enfants mineurs pour contribuer à financer la maison de retraite des grand-parents, ou cette épargne est-elle dans tous les cas à l'abri tant qu'ils sont mineurs ? En effet, je ne voudrais pas que leur épargne soit utilisée pour financer la maison de retraite de leurs grand-parents, alors que leurs études sont encore à venir, et qu'ils auront besoin de leur épargne pour les financer et commencer à l'aise dans la vie. Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'obligation alimentaire concerne les descendants de la personne, ainsi que leurs conjoints. Les petits enfants peuvent aussi être mis à contribution si les ressources des grands parents et des parents ne sont pas suffisantes.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009]https://www.service-publics/vosdroits/F2009[/url].fr/partic  
lie